

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
1 à 12 pages..... 200 F 16 à 28 pages..... 600 F 32 à 44 pages..... 1000 F 48 à 60 pages..... 1500 F - Plus de 60 pages..... 2 000 F	- TOGO..... 20 000 F - AFRIQUE..... 28 000 F - HORS AFRIQUE..... 40 000 F	- Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F - Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 20 000 F - Avis d'immatriculation 10 000 F - Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax, (228) 22 22 14 89 - B.P. : 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations)..... 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua, Blitta, Sokodé et Vo.

REGION MARITIME

Suivant réquisition, n° 36925 déposée le 31 - 01- 2013, M. ADON Constant, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Djagblé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tokoin et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ADJA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43603 déposée le 06 - 10- 2015, M. TIQU-TAGBA ALITI Tchaa, profession: retraité, demeurant à Bou et domicilié à Tchitchao, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé zone Nord de la gendarmerie, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 146, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par le lot n° 149, et à l'Ouest par le lot n° 145.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43604 déposée le 06 - 10- 2015, M. GBEGNEDJI Yawo Dodji, profession : comptable financier, demeurant à Lomé et domicilié à Tabligbo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 37 a 46 ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs, et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par une rue en projet de 18 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de MIGER.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43912 déposée le 18 - 11- 2015, Mme KOUTADO Amavi, profession : revendeuse, demeurant à Gbényedzi et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 49 ca, situé à Kévé Noépé Kopégan Jeunesse en Mission, préfecture de l'Avé, et borné au Nord par une rue projetée de 14 m, à l'Est par la propriété de Mensan AGBASSA, au Sud par une rue projetée de 16 m et à l'Est par une rue projetée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43913 déposée le 18 - 11- 2015, Mme KOUTADO Amavi, profession : revendeuse, demeurant à Gbényedzi et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 84 ca, situé à Lomé Afiao Akato Viépé, préfecture de Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité de MAKATA, au Sud par une rue projetée de 14 m et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43914 déposée le 18 - 11- 2015, Mme HEMOU Massalo, profession : juriste, demeurant à Lomé Forever et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 93 ca, situé à Lomé Agoényivé zone de réinstallation des exp du F.I.R., préfecture de Golfe et borné au Nord par le lot n° 247, au Sud par la route Agoényivé Mission-Tové et à l'Est par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par le lot n° 248 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43915 déposée le 18 - 11- 2015, M. HEMOU Esohaana Lao-Abalo, profession : étudiant, demeurant et domicilié à Lomé Forever, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Lomé Agoényivé zone de réinstallation des exp du F.I.R., préfecture de Golfe et borné au Nord par le lot n° 247, à l'Est par le lot n° 248 B, au Sud par la route Agoényivé Mission-Tové et à l'Ouest par le lot n° 245.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43916 déposée le 18 - 11- 2015, Mme ABOUGNIMA Molgah, épouse KADJAKA, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé Totsi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito Kové Dzibé, préfecture de Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14, au Sud par la collectivité AVISSE et à l'Est par la route Légbassito Zanguéra de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43917 déposée le 18 - 11- 2015, M. AGBETIAFA Kodjoe Zanutey, profession : comptable gestionnaire, demeurant et domicilié à Tsévié-Manoguikpo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 96 ca, situé à Aképé-Attiglimé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par les propriétés de ANYIDOHO Kossi Patrick et ANYIDOHO Aba Butsomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43918 déposée le 19 - 11- 2015, M. TCHIOU Kassime, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 ha 13 a 46 ca, situé à Tsévié Agbélouvé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Avati et borné au Nord et à l'Est par la collectivité BESSE, au Sud par la route Avati-Gamé-Lili de 30 m et à l'Ouest par l'emprise de la rivière.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43919 déposée le 18 - 11- 2015, M^e KADJAKA A. Molgah, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 38 ca, situé à Lomé Adidogomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par les lots n°s 19 et 20, à l'Ouest par une rue non dénommée de 22 m, à l'Est par le lot n° 22 et au Sud par le lot n° 23.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société TOGO CELLULAIRE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43920 déposée le 18 - 11- 2015, Mme ABOUGNIMA Molgah, épouse KADJAKA, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé Totsi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 81 ca 35, situé à Lomé Légbassito Kové Dzighbé, préfecture du Golfe, et borné au Nord et au Sud par la collectivité AVISSE, à l'est par une rue non dénommée de 12 m, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43921 déposée le 18 - 11- 2015, Mme AYEKPOR Afi, profession : secrétaire, demeurant à Avédji et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 76 ca, situé à Lomé Agoènyivé Téléssou préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TREVE AKAKPO Koami.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43922 déposée le 19 - 11- 2015, M. AFIDEGNON Détondji, profession : agro-économiste, demeurant à Aflao Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 03 ca, situé à Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot lot n° 529 bis, au Sud par le lot n° 652 bis, et à l'Est par le lot n° 530 bis et à l'Ouest par la rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43923 déposée le 19 - 11- 2015, M. FIABOE K. Kouma M., profession : docteur biologiste, demeurant Aflao Amadahomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété de TOSSOU Koutor, à l'Est par la propriété de TOSSOU Koutor et à l'Ouest par la propriété de TOSSOU Koutor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43924 déposée le 19 - 11- 2015, M. ALEROU Kassim, profession : revendeur, demeurant Hédzranawoé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 72 ca, situé à Lomé Tokoin, et borné au Nord par le lot n° 670, au Sud par le lot n° 668, à l'Est par le lot n° 676 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43925 déposée le 19 - 11- 2015, M. KOMOSSY Yao Tchidjao, profession : ingénieur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 36 ca, situé à Lomé Agoényivé et borné au Nord par le lot n° 164, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 167 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43926 M. DJOBO Bassirou, profession : commerçant, demeurant Agoè Houmbi et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 00 ca, situé à Tsévié Davié Anomé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ASSIMADI, au Sud par une rue non dénommée de 12 m et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43927 déposée le 19 - 11- 2015, Mme AMENYAH Mokpokpoli Amivi, profession : Biologiste, demeurant à Adidoadin et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKPLOTA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43928 déposée le 19 - 11- 2015, Mme AMENYAH Kelly Akouavi, profession : ménagère, demeurant à Nukafu et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de GBONOJOSSOU Mihesso et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43929 déposée le 19 - 11- 2015, Mme BAMANA Banota Léocadie, profession : gérante des Etablissements « AUREDE-WINBA », demeurant à Agoènyivé Cacavéli et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 74 ca, situé à Lomé Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord-Est par les lots n° 125 B et 426 B, au Sud par une voie de 50 m, et à l'Ouest par la une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Etablissements « AUREDE-WINBA » et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43930 déposée le 19 - 11- 2015, M. EDOH Dodjo Maxime, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par le lot n° 1251 A, au Sud par les lots n° 1253 et 1254, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par le lot n° 1250.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43931 déposée le 19 - 11- 2015, M. AGBEME Komlan Roger, profession : entrepreneur, demeurant et domicilié à Londres, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 07 a 85 ca, situé à Tsévié Lebe, préfecture de Zio, connu sous le nom de Yogon, et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43932 déposée le 19 - 11- 2015, Mme ALI Mariama, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 79 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de la détente et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par le lot n° 394 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43933 déposée le 19 - 11- 2015, Mme TSOGBEDZE Adjoa Délali A. épouse FIABOE, profession : ménagère, demeurant à Hédzranawoé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de TOSSOU Koutor et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43934 déposée le 19 - 11- 2015, Mlle GABA KPAYEDO Dodzi Sando, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 39 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud par le lot n° 329, à l'Est par le lot n° 331 et à l'Ouest par les lots n° 325 et 326.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43935 déposée le 19 - 11- 2015, M. GALLY Comlanvi Adolphe, profession : directeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Agetu, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 617, au Sud par le lot n° 671, à l'Est par une rue non dénommées de 16 m et à l'ouest par le lot n° 672.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43936 déposée le 20 - 11- 2015, Mmes AMORIN Essie Sophie J. C., épouse POBI et AMORIN Adjo Sika, profession : ménagère et sans emploi, demeurant et domiciliées à Lomé, majeures non interdites, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 50 a 70 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Agovème, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de NOMANYO Yao, au Sud par et à l'Ouest par la propriétés de AGBOTROU Kuma et à l'Est par la propriétés de ATTIGAN Kossi.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43937 déposée le 20 - 11- 2015, M. GBEDJEHA Kossivi Hotsi, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 46 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Assigomé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud par la propriété de DAGNON, à l'Est par la propriété de OUROU TOU Hindou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43938 déposée le 20 - 11- 2015, M. AHARH Ahaware, profession : officier de Police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Lomé Klobatèmè, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les collectivités TRONKA et à l'ouest par une rue de 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43939 déposée le 20 /11/ 2015, M. MAGLO Mensah Yawo, profession : administrateur des finances, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 45 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kléméet borné au Nord par la propriété de KPETIGO ADELI, au Sud par l'emprise de la voie fermée Lomé-Kpalimé, à l'Est par une rue de 28 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43940 déposée le 20 /11/ 2015, M. AHIANDJIPE Ayawo, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 58 ca, situé à Lomé Agoènyivé Vakpossito, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité AZIANGBE et à l'Ouest une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43941 déposée le 20 - 11 - 2015, Mme HOUNDOH Kafui Adjouavi rep. De feu HONDOH B., profession : sans profession, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 17 a 18 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité AEMEYITO, à l'Est par la collectivité DIKPO et à l'Ouest par la collectivité DIKPO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43942 déposée le 20 - 11 - 2015, Mme HOUNDOH Kafui Adjouavi rep. De feu HONDOH B. Akpédjé, profession : sans profession, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31 a 54 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atiyikpodjiet borné au Nord par la propriété GBEJAME Koami et la collectivité GBEMOU, au Sud par la propriété de DJOTOGLO, à l'Est par la collectivité ATTIGLI, à la l'Ouest par la collectivité DIKPO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43943 déposée le 20 - 11 - 2015, M. AKAKPO-NYMADO Gamédzi Komlatsè, profession : professeur Agrégé de Pédiatrie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 32 ca, situé à Lomé Lomé Aflao Avédji AGETU, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots N° 913 et 914, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot N° 915 et à l'Ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43944 déposée le 20/11/ 2015, M. FANDJINO Sylvain Cardinale, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Djabgle, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tokoin et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de BEDJRA et au Sud par la route nationale Lomé Vogan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43945 déposée le 20 - 11 - 2015, M. KAO Eya-Eza, profession : architecte urbaniste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 08 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Totsivi, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot N° 815, à l'Est par le lot N° 813 et l'Ouest par la route Adidogomé-Agoenyivé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43946 déposée le 20 /11 / 2015, M. ADORGLOH Kodjo, profession : électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale 04 a 02 ca, situé à Lomé Atiéguou, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 775, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot N° 772 B et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43947 déposée le 20 /11 / 2015, Mme GBANDI Wagbé Assana, profession : aide comptable, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 95 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Camp Fir Nordet borné au Nord par le lot N° 349, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par le lot N° 350 et à l'Ouest par le lot N° 348 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43948 déposée le 20 /11 / 2015, Mme GBANDI Wagbé Assana, profession : aide comptable, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 86 ca, situé à Lomé Aflao Klémé Yewepe, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de FOASSIAKO, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43949 déposée le 20/11/ 2015, M. RAMANOU Nassirou, profession : collecteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Baguida préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 60, au Sud par le lot N° 58, à l'Est par le lot N° 68 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43950 déposée le 20/11/ 2015, M. KUDAWOO Coblá Kwashie, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 30 ca, situé à Lomé Tokoin Hedzranawoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot N° 1986, au Sud par une rue de 28 m, à l'Est par le lot N° 1979 et à l'Ouest par le lot N° 1977.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43951 déposée le 24/11/ 2015, M. NAYO Koffi, profession : retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Agbalépédo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 41 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ETSE Damagny, à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43952 déposée le 23 - 11 - 2015, M. AMETEPE Anumu, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 92 ca, situé à Lomé Baguida Avépozo, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route nationale Lomé-Aného de 24 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ZANKPO Yovo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43953 déposée le 23 / 11 / 2015, Mme ADJEVI Léa Délali, épouse ARNOULT, profession : ménagère, demeurant à Paris 49 Rue de Donai et domiciliée à Paris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 12 ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacset borné au Nord par la propriété AMEBEDE, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBODJAN Labité Alexandre.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43954 déposée le 23 - 11 - 2015, Mme KOFFI Abra Delali Gisèle Angèle, profession : pharmacienne, demeurant à Lomé Avédji et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 60 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est par les lots non identifiés, au Sud par un passage de 06 m et à l'Ouest par une rue en projet de 24 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43955 déposée le 23 - 11 - 2015, Mme SENOU Dovi Ablanvi, épouse KANGNI et feu KANGNI Kangnivi Primus, profession : retraitée, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 40 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Cacaveli, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 595, au Sud par les lots n°s 399 et 400, à l'Est par le lot n° 397 et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43956 déposée le 23 / 11 / 2015, M. AYAWLI Kwaku, profession : directeur de société, demeurant à Aképé Ayawlikopé et domicilié à Aképé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 94 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la collectivité AHANOHO, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune et à l'Ouest par la propriété de AZIABLE Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43957 déposée le 23/11/ 2015, M. D'ALMEIDA Coshy Amétépé Mawuli, profession : directeur de société, demeurant à Avedji Téléssou et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 50 ca, situé à Lomé Avédji, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par des rues de 14 m et 12 m, au Sud et à l'Est par le lot n° 1179 B

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43958 déposée le 24/11/ 2015, M. AHARH Gnama Oukla, profession : officier du FAT, demeurant et domicilié Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 a 46 ca, situé à Lomé Klobatemé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TRONKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43959 déposée le 24/11/ 2015, M. TAMAKLOE Ayao, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 40 a 53 ca, situé à Tsévié Gamé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la collectivité DOGBATSEY, au Sud par la propriété de KOUWOUMOU Tété et à l'Ouest par la route Game Ayakopé de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43960 déposée le 24/11/ 2015, M. APEVIENYEKU Koffide Emmanuel, profession : Clerc d'Avocat, demeurant à Lomé et domicilié Lomé Aflao Apédokoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 95 ca, situé à Lomé Aflao Akato, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AZIAMADJI Yaya et à l'Ouest par une rue non dénommé de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43961 déposée le 24 - 11 - 2015, M. APEVIENYEKU Koffide Emmanuel, profession : Clerc d'Avocat, demeurant à Lomé Apedokoè et domicilié à Lomé Aflao Apedokoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 40ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AZANGLO Adonon, au Sud par une rue non dénommée 10 m, à l'Est par une rue de 14 m non dénommée faisant l'objet de plan visé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43962 déposée le 24 - 11 - 2015, M. APEVIENYEKU Koffide Emmanuel, profession : Clerc d'Avocat, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Aflao Apedokoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 60 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de AGBANOU Akouvi, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43963 déposée le 24 - 11 - 2015, M. ADZOGUIDI Koami, profession : revendeur, demeurant à Bè Kpota et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 03 a 94 ca, situé à Lomé Sanguéra Klémé, préfecture du Golfe et borné au Nord par SEGBE Koukouvi, au Sud et à l'Est par Fiti Ekpè et à l'Ouest, par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43964 déposée le 24 - 11 - 2015, M. PINTOTOYI Ahli Kouanvi, profession : fonctionnaire à l'IFDC Afrique en retraite, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 79 ca, situé à GBODJOME Togokome, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de LOGO, au Sud par la famille ETOU et à l'Est par la propriété de BODOMBOSSOU Koffi Kaobadya.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43965 déposée le 24 / 11 / 2015, M. WANGALA Patapaki, profession : médecin gynécologue, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 40 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au Nord par le lot n° 68, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Est par le lot n° 67 et à l'Ouest par le lot n° 71.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43966 déposée le 24 / 11 / 2015, M. EKLOU Kwami Akpédjé Jean Marie, profession : programmeur, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Apédokoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 31 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de la Détente et borné au Nord une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 294, 297, 291 et 292.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43967 déposée le 24 - 11 - 2015, Mme FUMEY Anyélégan Essivi, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 04 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADEGNO et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43968 déposée le 24 / 11 / 2015, M. LETAABA BEHEMA, profession : magistrat, demeurant et domicilié à Adabawéré Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Kévé Aképé Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par la propriété ADRAKY Agbékonyi, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Ouest par la propriété ADRAKY Agbékonyi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43969 déposée le 24 / 11 / 2015, M. ADAMADU Kokou, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par une rue non dénommée de 24 m, au Sud par l'immeuble objet du lot n° 47, à l'Est par l'immeuble objet du lot n° 36 B et à l'Ouest par l'immeuble objet du lot n° 35.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43970 déposée le 24 / 11 / 2015, Mme AMEGAN Adjoa Dzigbodi, épouse KLOUSSEH, profession : gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé Yokoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Yokoè, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 54, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m et à l'Est par le lot n° 57.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43971 déposée le 24/11/2015, M. HETCHELI Kokou Folly L., profession : politologue, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à Kpogan-Agbétsiko, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, à l'Est, à l'Ouest et au Sud par la propriété KOUDEKA Amézo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43972 déposée le 24/11/2015, Mme TSONYAGBE Augustine épouse NAYO, profession : ménagère, demeurant en France et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Sagbafo Logoté, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route Adidogomé-Ségbé de 30 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADAKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43973 déposée le 24/11/2015, M. ADOKPO Farvi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Minamadou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 26 ca, situé à Lomé, Agoè-Nyivé Fiové, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest, et au Sud par une rue de 16 m chacune, à l'Est par le lot n° 660 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43974 déposée le 24/11/2015, M. EDOH Gbénade Kouami, profession : étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 66 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozoe Dekpo et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AFOLA, et au Sud par une rue non dénommée de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43975 déposée le 25/11/2015, M. AHODIKPE Agbeko T., profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Ablogamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 56 ca, situé à Lomé Attiéguou, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 362, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 361 bis et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43976 déposée le 25/11/2015, Mme TCHANGAI Lydié Akua, profession : enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé Gblinkomegan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 10 ca, situé à Lomé sanguéra Kohé, préfecture du Golfe et borné au Nord, et à l'Est par la propriété MLAGANI, au Sud par une rue existante de 14 m et à l'Ouest par la propriété de SOKLITO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43977 déposée le 25/11/2015, Mme AKPAKI Marie Constance, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé (résidence du Bénin), majeure, non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 35 a 55 ca, situé à Tsévié Assomé, préfecture du Zio et borné au Nord par la propriété TEYI, au Sud par la propriété AKPAKI Constance, à l'Est par la propriété PASSAH et à l'Ouest par la propriété BEDE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43978 déposée le 25/11/2015, M. BELLOW Adekudje M. Yaovi et dame DURANT Jocelyne Joëlle, profession : chef d'entreprise et ingénieur, demeurant et domiciliés à Baguida Lomé, majeurs non interdits, jouissants de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 11 a 79 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existantes de 12 m et 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété GAVON Kokou.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43979 déposée le 25/11/2015, M. AVEGNON Komi Elom M., profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 76 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par les collectivités ANAGBLA et ABOBO, au Sud par la collectivité AGBADANOU et ABOBO, à l'Est par la collectivité ABOBO et à l'Ouest par la collectivité AGBEDANOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43980 déposée le 25/11/2015, M. AVEGNON Agbetoglo Yao, profession : pasteur évangéliste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 06 a 92 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, et borné au Nord par la collectivité ANAGBLA, au Sud par la collectivité ABOBO et la propriété de OBO DJAMAKOU, à l'Est par la propriété de OBO Djamekou et à l'Ouest par la collectivité ABOBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43981 déposée le 25/11/2015, M. GAKPA Yao, profession : professeur de lycée, demeurant et domicilié à Kanté, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 11 a 89 ca, situé à Tsévié Bolougan, préfecture du Zio, et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AMIDZE Komi Fita, au Sud par la propriété de EGAH Eklou, à l'Ouest par la propriété de EGAH Eklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43982 déposée le 25/11/2015, M. MISSITE Alouandjou, profession : huissier de justice, demeurant à Tsévié et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 89 a 57 ca, situé à Tsévié Agbélouvé, préfecture du Zio, et borné au Nord par la propriété de ESSAH Komi Epou, au Sud par la collectivité ABOKA, à l'Est par la collectivité ABOKA et à l'Ouest par la collectivité AKLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43983 déposée le 26/11/2015, Mlle DIKEWU Koko Liebe M., profession : élève, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 95 ca, situé à Aképé Légbakui, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de HEDE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43984 déposée le 26/11/2015, Mme ATIKLA Afiwa épouse DIKEWU, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à Aképé Légbakui, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est et au Sud par la propriété de HEDE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43985 déposée le 26/11/2015, M. KOKODENA Yao, profession : agent de douane togolaise, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Vakpossito, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Vakpossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de VIGNON et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43986 déposée le 26/11/2015, Mme ZAMBA Afi Ametowoyona épouse EDAH, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé Gblinkomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 43 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété de AWADA Komlavi, à l'Ouest et à l'Est par la propriété de AWAGA Komlavi et la collectivité AGBAGLO Adzakli.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43987 déposée le 26/11/2015, Mme ZAMBA Afi Ametowoyona épouse EDAH, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé Gblinkomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 46 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Adzakli-Kopé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest et à l'Est par la collectivité Agbaglo Adzakli et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43988 déposée le 27/11/2015, M. AGBODAN Dyeyi Tété, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 76 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots respectivement n° 645 ; 636B et 635.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43989 déposée le 27/11/2015, M. NUBUKPO Agbéko, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé-Dabadakondji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anfamé Nord et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des lots respectivement n°s 408, 407 B et 405.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43990 déposée le 27/11/2015, M. KONOU Noukafou Abalo Michel, profession : chef traditionnel, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 29 ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nukafu et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété de ADJIKPO Akakpo, à l'Est par une rue de 16 m en projet et à l'Ouest par la propriété de DOGBEVI Noukafou Nyovo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43991 déposée le 27/11/2015, M. SETODJI Ayassou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Bè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédjé et borné au Nord par l'école primaire catholique de Bè Aklassou, au Sud par une rue de 11 m et à l'Ouest par un lot non dénommé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43992 déposée le 30/11/2015, M. MIGBARE Minfandibe, profession : assistant médical, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Agoényivé Téléssou, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AHIAMBLE Kokouvi, au Sud par une rue de 28 m et à l'Est par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43993 déposée le 30/11/2015, M. KLOUTSE Kodjo A. Philippe, profession : retraité, demeurant et domicilié à Agbalépédogan Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 04 ca, situé à Gbodjome Akpoglikondji, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AKPAGLI, à l'Ouest par la collectivité BOBOLO Zoudahin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43994 déposée le 30/11/2015, M. BAGNABANA Essodina Kokore, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 57 a 12 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio et borné au Nord et l'Est par une rue de 16.00m chacune, au Sud par la collectivité TEKPEZI et à l'Ouest par une rue de 14.00 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43995 déposée le 30/11/2015, M. NIMON Mana, profession : agent de douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agonyivé Logopé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les héritiers AGBEVE Djomakou et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43996 déposée le 30/11/2015, M. KLOUTSE Kodjo A. Philippe, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 62 ca, situé à Gbodjomé Akpagli, préfecture du Golfe et borné au Nord au Sud à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKPAGLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43997 déposée le 30/11/2015, M. BRUCE Ahlonko Koffi, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé 3 rue Sidomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé Kohé Dzigbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud à l'Est par la collectivité AVISSEY et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43998 déposée le 30/11/2015, M. KLOUTSE Kodjo A. Philippe, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à GBODJOME Akpagli Kondji, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud à l'Est par la collectivité AKPAGLI et à l'Ouest par la propriété de KLUTSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43999 déposée le 1^{er}/12/2015, M. PALASSE Agaté, profession : ingénieur électronicien, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Assiyéyè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 52 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par des lots n° 30B et 28, au Sud par une rue des Savanes de 14 m et à l'Est par la rue Totsoanyi de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44000 déposée le 1^{er}/12/2015, M. SARDJI Akata, profession : directeur administratif, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 40 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Midjikipéto et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de MLAGANI Koami, au Sud par la propriété de TCHAMBA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44001 déposée le 1^{er}/12/2015, Mme AGONYO Yawa Kafui, profession : enseignante, demeurant et domiciliée Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 65 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji Totsivi et borné au Nord par le lot n° 335A, au Sud par les lots n° 336 et 337, à l'Est par le lot n° 334A et à l'Ouest par une rue en projet de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44002 déposée le 1^{er}/12/2015, M. AMADOU, Bachirou, profession : officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Téléssou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 15 a 60 ca, situé à Tsévié Bolou Gatigble, préfecture du Zio, connu sous le nom de Towugodo et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AKPABLI, au Sud par les propriétés des collectivités AYIVI et KETSI et à l'Est par la propriété de la collectivité KPAMO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44003 déposée le 1^{er} - 12 - 2015, Mme SENOU Dovi Ablanvi épouse feu KANGNI, profession : retraitée, demeurant en France et domiciliée à Lomé Agoè Cacavéli, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 25 ca, situé à Tsévié Doyiemodzi, préfecture du Zio, connu sous le nom de Bleve et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité WUASSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44004 déposée le 02 - 12 - 2015, M. AKAKPO Marcel Macy, profession : directeur général, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 90 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la route nationale N° 5 Lomé-Kpalimé, au Sud par le lot 562B et une rue de 16 m, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par le lot N° 561 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44005 déposée le 02 - 12 - 2015, M. NOUGBESSOU Yao Adiavu, profession : agent d'entretien, demeurant et domicilié à Dédé Djablé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à Tsévié Djablé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Dédé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GOZO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44006 déposée le 02 - 12 - 2015, M. FIOGBO Yao Messan, profession : électricien bâtiment, demeurant et domicilié à Dédé Djablé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 13 ca, situé à Tsévié Djablé, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KOWOU et à l'Ouest par une rue de 14 00 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44007 déposée le 02 - 12 - 2015, M. DJOBELA Damna, profession : militaire, demeurant et domicilié à Dévé Djablé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 41 ca, situé à Tsévié Djablé, connu sous le nom de Dévé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les propriétés GOZO Semanou et l'Est par une rue de 10.00 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44008 déposée le 02 - 12 - 2015, M. AKUE-TOUNOU Adotevi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lom-Nava Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Kanyikopé, et borné au Nord par une rue de 16.00 m, au Sud par le lot N° 1229, à l'Est par le lot n° 1238 A et à l'Ouest par le lot N° 1239.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44009 déposée le 02 - 12 - 2015, Mme AKUE-TOUNOU Adoudé, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Bassadji Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Kanyikopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 1237, au Sud par la rue de 16.00 m, à l'Est par le lot N° 1231 et à l'Ouest par le lot N° 1229.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44010 déposée le 02 - 12 - 2015, M. AKUESON Eric Adoté, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé-TK Solidarité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 42 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la propriété de AMEGANVI A. Koffi, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44011 déposée le 02 - 12 - 2015, M. AKUESON Eric Adoté, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé TK Solidarité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 02 ca, situé à Lomé Vakpossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord par une rue non dénommée de 30 m, au Sud, à l'Ouest par la propriété de ADRAKEY et à l'Est par une rue non dénommée de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44012 déposée le 02 - 12 - 2015, M. KONTEVI Senanou, profession : revendeur, demeurant à Seiteur Ouagadougou et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant une forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 26 ca, situé à Lomé Aflao Sanguéra, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 1, au Sud par une rue non dénommée de 30 m, à l'Est par le lot numéro 4 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44013 déposée le 02 - 12 - 2015, M. KUMODJI Yao, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 03 ca, situé à Lomé Adakpamé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot N° 135, au Sud par le lot 134 B, à l'Est par le lot N° 134 C et à l'Ouest par une rue de 28 m dénommée 2° passage des Boeufs.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44014 déposée le 02 - 12 - 2015, M. SAKA Kokou, profession : mécanicien, demeurant à Kégué et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 10 ca, situé à Tsévié Davié Agoudavikopé, préfecture du Zio et borné au Nord par la propriété de HOUNGBE Kokouvi, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par la collectivité HOUNGBE et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44015 déposée le 02 - 12 - 2015, Mme AMENYENOU Enyonam Yawa épouse ALASSA, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 15 ca, situé à Lomé Aflao Awatamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gblenkomé et borné au Nord par la route Yokoè-Adidogomé de 30 m, au Sud par le lot N° 14, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot N° 11.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44016 déposée le 02 - 12 - 2015 M. AMENYAH Komlanvi Jiffa, profession : retraité, demeurant à Lomé Avépozo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 71 ca, situé à Lomé-Avépozo, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de GBONFOU Missiwo et à l'Est par la propriété du GBONFOU Sodétové.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44017 déposée le 02 - 12 - 2015, M. ALINON Komlan, profession : contrôleur des douanes, demeurant à Lomé Agoè-Gbonvé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 26 a 95 ca, situé à Tsévié Davié-Gboholo, préfecture du Zio et borné au Nord par AZIANGUEY Michel, au Sud par HONOU Kokouvi et Gbessa Kokou, à l'Est par la route vers Davié de 20 m et à l'Ouest par la collectivité FIA Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44018 déposée le 07 - 12 - 2015, M. GOZO Akouété, profession : retraité, demeurant à Lomé Hountigomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 81 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord par le lot N° 732, au Sud par l'axe de la voie express de 80 m, à l'Est par le lot N° 734 et à l'Ouest par le lot N° 730.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° n° 44019 déposée le 07 - 12 - 2015, M. GOZO Akouété, profession : retraité, demeurant à Lomé Hountigomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Demakpoè et borné au Nord par le lot N° 727, au Sud par les lots N° 732 B et 731 B, à l'Est par le lot N° 733 et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° n° 44020 déposée le 03 - 12 - 2015, M. CUDJOE Kouami Antoine, profession : cadre de Banque à la retraite, demeurant à Lomé Agoényivé Kitidjan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 15 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tsivédomé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ATOKO BANIBAH et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° n° 44021 déposée le 03 - 12 - 2015, M. LONHOGAN Gati Kossi, profession : Menuisier demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 66 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la collectivité TAKOU, au Sud par une rue existante de 12 m et à l'Ouest par la route Agonyivé-Kégué de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44022 déposée le 03 - 12 - 2015, M. ANENOU Noubouké, profession : directeur de société, demeurant à Agoényivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 85 ca, situé à Lomé Bè-Kpota, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 9, au Sud par les lots N° 11 B et N° 12, à l'Est par le lot N° 10 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° n° 44023 déposée le 03 - 12 - 2015, M. TCHEKE Agossou, profession : chauffeur, demeurant à Lomé Agoé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41 a 96 ca, situé à Tsévié Kpokplodji, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue dénommée de 20 m, à l'Est par la route Nationale N° 1 Lomé-Dapaong et à l'Ouest par la propriété de FIGAH Yawa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44024 déposée le 03 - 12 - 2015, M. TCHEKE Agossou profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 00 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Anyavé et borné au Nord par la propriété de TCHEKE Agossou et AMENYAGLO Mensah, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AMENYAGLO Mensah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44025 déposée le 03 - 12 - 2015, M. TCHEKE Agossou profession : chauffeur, demeurant à Lomé-Agoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 04 ca, situé à Tsévié Wagba, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsiweme et borné au Nord par la route Tsévié-Tabligbo, au Sud et à l'Est par la collectivité DZILAN et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44026 déposée le 03 - 12 - 2015, M. SOWAH OKPOTI Mawouko, profession : chef traditionnel, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 06 ca, situé à Djagblé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tokoin et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADJA FONSOU et au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44027 déposée le 03 - 12 - 2015, M. SIMALOU Oudjaniyobi, profession : enseignant chercheur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à Lomé Zanguéra Zossimé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de EZION Sowoadan, au Sud par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44028 déposée le 03 - 12 - 2015, M. SIMALOU Oudjaniyobi, profession : enseignant chercheur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 45 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Apessito, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par XENYO Koami et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44029 déposée le 03 - 12 - 2015, M. NOVO Yawo N. Rodrigue, profession : revendeur, demeurant à Lomé Kpogan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 07 ca, situé à Lomé Agoenyivé Télessou, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DZILAN et à l'Est par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44030 déposée le 04 - 12 - 2015, M. TOUKA Mogombaye, profession : gestionnaire comptable, demeurant à Lomé Agbalepedo et domicilié à Lomé Agbalepedo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 59 ca, situé à Zanguéra Dagbessito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpoti et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune, au Sud par AKPOTI et à l'Est par WOGODO Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44031 déposée le 04 - 12 - 2015, M. TOUKA Mogombaye, profession : gestionnaire comptable, demeurant à Lomé Agbalepedo et domicilié à Lomé Agbalepedo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Zanguéra Dagbessito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpòti et borné au Nord, au Sud par WOGODO Komi, à l'Est par AKPOTI Komi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44032 déposée le 04 - 12 - 2015, M. DZATA Kwami, profession : commerçant, demeurant à Lomé Kégué et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Tokoin Hedjranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud à l'Est par les lots N° 1629, 1627 et 1639 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44033 déposée le 04 - 12 - 2015, Me ADJA Morou, profession : notaire, demeurant à Kara et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 77 ca, situé à Tsévié mission Tové Abouido, préfecture du Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de GATIGLO Djinyéfa, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 12 m et 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TASSOU Tchaa, employé de banque demeurant et domicilié à Mango et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44034 déposée le 04 - 12 - 2015, M. AGBENOUVON Komlavi I^{er}, profession : informaticien, demeurant à Agonyivé Atchanvé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 07 a 92 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Madjikipeto et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité AYITE et à l'Ouest par la collectivité AWALA et BOUSSANKPOR.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AGBENOUVON Komlavi I^{er}, AGBENOUVON Wobubé, AGBENOUVON Akouvi, AGBENOUVON Fiagan, AGBENOUVON Kodjo, AGBENOUVON Eva, AGBENOUVON Kodjotsè et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44035 déposée le 04/12/2015, M. ADAMOU Ali, profession : directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de zéro trois are zéro un centiare (03 a 01 ca), situé à Lomé Totsivi Gbonvé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidoadé et borné au Nord par le lot n° 877, au Sud par la route Totsivi Vakpossito de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44036 déposée le 04/12/2015, M. TAKPALE Hognada, profession : pasteur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de zéro six ares zéro zéro centiares (06 a 00 ca), situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord-Est par le lot n° 1373, au Sud-Ouest par le lot n° 1375, au Nord-Ouest par la propriété de KOUDJODJI Attisso et au Sud-Est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Méthodiste Libre du Togo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44037 déposée le 07/12/2015, M. BARARMNA Gnalimba Banibaya, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de zéro cinq ares quatre vingt huit centiares (05 a 88 ca), situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AKOLIPO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44038 déposée le 07/12/2015, M. BARARMNA Gnalimba Banibaya, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de zéro huit ares trente huit centiares (08 a 38 ca), situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de LONHOGAN et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44039 déposée le 07/12/2015, M. BARARMNA Gnalimba Banibaya, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de zéro huit ares quatre vingt quinze centiares (08 a 95 ca), situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AKOLIPO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44040 déposée le 07/12/2015, M. BARARMNA Gnalimba Banibaya, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de zéro six ares zéro zéro centiares (06 a 00 ca), situé à Tsévié Adetikopé Awan, préfecture du Zio, et borné au Nord par la propriété de ETSIGNON Kossi, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par la propriété de LANZARE Baba et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44041 déposée le 07/12/2015, M. BARARMNA Gnalimba Banibaya, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de quatre vingt trois ares vingt quatre centiares (83 a 24 ca), situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Avényoké et borné au Nord par les propriétés de AGBOTROU Kossi et AGBOTROU Mensa, au Sud par le titre foncier n° 33221, à l'Est par la propriété de TOVO et à l'Ouest par la propriété de BANYBA V Enyonaime.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44042 déposée le 07/12/2015, M. GBEGNON Amévi Gbedefe, profession : enseignant-chercheur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de six ares zéro zéro centiares (06 a 00 ca), situé à Lomé Agbényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nyavame et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots respectivement n° 121, 125 et 123 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44043 déposée le 07/12/2015, M. GAME Eglia, profession : chauffeur, demeurant Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de trois ares zéro zéro centiares (3 a 00 ca), situé à Djagblé, préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité ADONSOU GBONGLAN et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44044 déposée le 07/12/2015, M. GNEYOU Kossi Essonanewe, profession : enseignant-chercheur, demeurant à Lomé Agoè Camp FIR, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de vingt neuf ares quarante sept centiares (29 a 47 ca), situé à Tsévié Kpali, préfecture du Zio, connu sous le nom de TOVINOU et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par des rues de 20 m chacune et à l'Est par la propriété de AGBEMADON Kokou Soleté Didier.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44045 déposée le 07/12/2015, M. SOSSOUKPE Agbotrikou, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé Agoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de six ares quatre vingt dix-huit centiares (6 a 98 ca), situé à Lomé Légassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amédenta et borné au Nord et à l'Est par la propriété de FITSI Kossi, AZIABLE O, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par la route Sanguéra Athiémé de 40 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44046 déposée le 07/12/2015, M. SOSSOUKPE Agbotrikou, profession : revendeur, demeurant à Agoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de trois ares zéro zéro centiares (03 a 00 ca), situé à Lomé Sanguera, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zopomahé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de TCHANKONI Koffi et à l'Ouest par la route Sanguéra Agoényivé de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44047 déposée le 07/12/2015, M. OKOMBA Azu Kazi, profession : commerçant, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité nigériane, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de trois ares zéro un centiares (3 a 01 ca), situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots respectivement n°s 592, 582 B et 581 et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44048 déposée le 07/12/2015, M. OKPELOU Mouléro Ecalier représenté par OKPELOU Latouaji D. Amevi, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de douze ares douze centiares (12 a 12 ca), situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klegome et borné au Nord et au Sud par la propriété de KPONSOU, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44049 déposée le 07/12/2015, M. KLUTSE Kossi, profession : inspecteur des douanes, demeurant à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de quarante quatre ares trente huit centiares (44 a 38 ca), situé à Lomé Affao Akato Viepe, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Seshie Kopé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SESHIE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44050 déposée le 07/12/2015, M. AMOUZOU Kodjovi, profession : tailleur, demeurant à Lomé Forever, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de zéro trois ares zéro cinq centiares (03 a 05 ca), situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ex plantation et borné au Nord par le lot 247B, à l'Est par un passage de 10 m et à l'Ouest par les lots n°s 248A et 249A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44051 déposée le 07/12/2015, Mme KUAOVI Ahlinba Kekeli, profession : directrice de société, demeurant à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de quarante trois ares zéro sept centiares (43 a 07 ca), situé à Aného Gbodjome, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Apaugble et borné au Nord par une rue existante de 20 m, au Sud par la propriété de SEPENOU, à l'Est et à l'Ouest par des rues existante de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44052 déposée le 07/12/2015, Mme TITIKPINA Aïchatou Akem, profession : magistrate, demeurant à Notsè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de zéro trois ares zéro zéro centiares (03 a 00 ca), situé à Lomé Vakpossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpo et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AZEVI Kossi et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44053 déposée le 08/12/2015, Mme ABI Piriziwe, profession : employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé Agoènyivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de six ares zéro zéro centiares (6 a 00 ca), situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord et au Sud par les collectivités AKOLIPO ET ZAHOU, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la collectivité AKOLIPO.

Elle déclare que ledit immeuble appartient lui et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44054 déposée le 08/12/2015, Mme MAMADOU Noufou, profession : commerçante demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité nigérienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de trois ares zéro deux centiares (3 a 02 ca), situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de camp FIR Nord et borné au Nord par le lot n° 810A, au Sud par les lots n° 812 et 813, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 809.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44055 déposée le 08/12/2015, M. TOKO Essomanam, profession : psychologue, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de zéro deux ares trente neuf centiares (02 a 39 ca), situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé Agokpanou et borné au Nord par la propriété de ZOUNON Edoh, au Nord par la collectivité ASSAWA, à l'Est par la propriété de ASSAWA Dondolo et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44056 déposée le 08/12/2015, M. AGBASSINOU Kossivi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de six ares quatre vingt un centiares (6 a 81 ca), situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot n° 6, à l'Est par le lot n° 7 et à l'Ouest par une rue RA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44057 déposée le 08/12/2015, M. ABOTSI Koffi Simon, profession : soudeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de deux ares trente quatre centiares (2 a 34 ca), situé à Lomé Avépozo, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 123 bis, au Sud par une rue de 10 m, à l'Est par le lot n° 124 bis et à l'Ouest par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44058 déposée le 08/12/2015, M. ABOTSI Koffi Simon, profession : soudeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de dix ares soixante dix huit centiares (10 a 78 ca), situé à Aného Dévikémé, préfecture des Laës, et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de LOGOSSOU Emile et à l'Est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44059 déposée le 08/12/2015, Mme HEMOU Essohanam P, profession : technicienne supérieure de laboratoire, demeurant à Bruxelles de passage à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de trente un ares quatre vingt dix centiares (31 a 98 ca), situé à Lomé Sanguéra Dangbessito, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété de KOUDAKPO, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 28 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44060 déposée le 08/12/2015, M. DOUTI Dam, profession : étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de cinq ares quarante six centiares (5 a 46 ca), situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 4 m, au Sud par une rue de 10 m, à l'Est par la propriété de GAVON et à l'Ouest par une rue de 6m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44061 déposée le 08/12/2015, M. HODOR Koamigan, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de vingt trois ares quatre vingt dix huit centiares (23 a 98 ca), situé à Lomé Sanguera, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune, au Sud et à l'Est par la collectivité DAGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44062 déposée le 08/12/2015, Mme BAKATE Lona, profession : secrétaire Bilingue, demeurant et domicilié à Lomé-Avédi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de six ares quarante huit centiares (6 a 48 ca), situé à Lomé Legbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zovadjén et borné au Nord et à l'Est par la propriété de KOSSIGAN Missihou, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44063 déposée le 08/12/2015, M. DJONDO Koassi Anani, profession : officier supérieur des FAT, demeurant à Totsi et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de deux ares quatre vingt dix neuf centiares (2 a 99 ca), situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Adové et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AYASSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44064 déposée le 08/12/2015, M. DJONDO Koassi Anani, profession : officier supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de cinq ares quatre vingt dix huit centiares (5 a 98 ca), situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Adové et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la collectivité AYASSOU et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels.

Suivant réquisition, n° 44065 déposée le 08/12/2015, M. BABIMA Babaima A., profession : attaché de cabinet, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de deux ares cinquante centiares (2 a 50 ca), situé à Lomé Agoényivé Légbassito, préfecture du Golfe, et borné au Nord et au Sud par la propriété de GBODJI K. Agbo, à l'Est par une rue de 14 m et à l'ouest par la propriété de YOYOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels.

Suivant réquisition, n° 44066 déposée le 08/12/2015, M. FOLIKOUE Ekoué Esso A., profession : ingénieur agro économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de trois ares zéro zéro centiares (3 a 00 ca), situé à Kévé Aképé Atidjan, préfecture de l'Avé, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBASSA et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels.

Suivant réquisition, n° 44067 déposée le 08 - 12 - 2015, M. KESSOUGBO Kossi, profession : inspecteur central du trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé Zanvé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité SEMAGNON et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44068 déposée le 08 - 12 - 2015, M. GBADAGO Kokou Didier, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 08 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 159, au Sud par le lot n° 161 A, à l'Est par le lot n° 160 et à l'Ouest par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44069 déposée le 08 - 12 - 2015, M. HUSUNU Kodzo Amenyo, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 17 ca, situé à Lomé Aflao Amadafomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de AGBOVI, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ANTHONY et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44070 déposée le 08 - 12 - 2015, M. HUSUNU Kodzo Amenyo, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoe Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité FOLLY, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44071 déposée le 08 - 12 - 2015, M. AFANGBEDJI Koffi, profession : carrossier, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 47 ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1913, au Sud par le lot n° 1910, à l'Est par le boulevard du Haho et à l'Ouest par les lots n° 1900 et 1901.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44072 déposée le 08 - 12 - 2015, M. MANNERIE Hervé, profession : directeur général, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle d'une contenance totale de 08 a 70 ca, situé à Lomé Tokoin Lycée, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le boulevard Général GNASSINGBE Eyadéma, au Sud par une propriété inconnue et à l'Ouest par le titre foncier n° 1221 TT.

Il déclare que ledit immeuble appartient à CFAO Motors et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44073 déposée le 09 - 12 - 2015, Mme LANTEY Laley Soké, profession : commerçante, demeurant à Tokoin Forever et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 21 ca, situé à Lomé Attiégo rives du Zio et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud-Est par le lot n° 988, au Nord-Ouest par une rue de 14 m et au Sud-Ouest par les lots n° 983 et 986.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44074 déposée le 09 - 12 - 2015, M. NAYO Karenkou Awoulmère, profession : magistrat, demeurant à Agoè Kové, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Camp FIR Nord et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14 m et 30 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44075 déposée le 09 - 12 - 2015, Mme AGBA-GBANDI Ikpindi, profession : assistante de direction, demeurant à Lomé Adidogomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 51 ca, situé à Lomé Aflao Akato, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dème et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AWOUKOU Kassekpo et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44076 déposée le 09 - 12 - 2015, M. MABUDU Dégué Sossou, profession : professeur de CEG, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 70 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé Wonyomé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots respectivement n° 93, 95 et 104 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44077 déposée le 09 - 12 - 2015, M. BANIABA Dabé, profession : technicien Audio-Visuel, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 30 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord par une rue de 30 m, au Sud et à l'Est par la propriété de GNANYO et à l'Ouest par les propriétés de GNANYO et GBADAGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44078 déposée le 09 - 12 - 2015, M. N'SOUKPOE Komla Kpéglo, profession : technicien génie-mécanique, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 87 ca, situé à Lomé Aflao Klémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yevepe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AHLEN Kissode et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44079 déposée le 09 - 12 - 2015, Mme ISSA GOBITAKA Aminatou, profession : revendeuse, demeurant à Lomé Adidogomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 15 ca, situé à Tsévié-Davié Kogbe, préfecture de Zio, connu sous le nom de Awawlame et borné au Nord par la propriété de la collectivité HAYIBOR, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune et à l'Ouest par la propriété de ALAWÉY Akondo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44080 déposée le 09 - 12 - 2015, Mme AHODIKPE Mable Biboo, profession : ménagère, demeurant à Lomé Kodomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 06 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Konyito et borné au Nord par les propriétés de la collectivité APETSI et ANAGBAN, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété de la collectivité KOVE et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44081 déposée le 09 - 12 - 2015, M. DAYOU Fidegnon Kodekla, profession : officier des FAT, demeurant à Lomé Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de TESSOU, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44082 déposée le 09 - 12 - 2015, M. DANIGUE Messan Essodina, profession : comptable gestionnaire, demeurant à Agoé Minamadou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 03 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord par une ligne de haute tension de Kpimé, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBAGLO Gatidekou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44083 déposée le 10 - 12 - 2015, M. BODJONA Kouméabalé Makamana, profession : comptable, demeurant à Lomé Djidjolé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 94 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agovémé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de KOFFI Codjo Michel Alipoè, et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44084 déposée le 10 - 12 - 2015, Mme KPATA Akossiwa, profession : commerçante, demeurant à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GUEDZE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44085 déposée le 10 - 12 - 2015, Mme KPATA Akossiwa, profession : commerçante, demeurant à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Apétépé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de GUEDZE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44086 déposée le 10 - 12 - 2015, Me TSOLENYANU Koffi, profession : notaire, demeurant à Lomé Aflao Sagbado, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Aviaké et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité ADEDJE, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44087 déposée le 10 - 12 - 2015, Me TSOLENYANU Koffi, profession : notaire, demeurant à Lomé Aflao Sagbado, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 37 a 75 ca, situé à Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Aviaké et borné au Nord par la propriété de SEGLA, au Sud par la collectivité SOMALI, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 20 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44088 déposée le 10 - 12 - 2015, M. ADEDIHA Attissovi, profession : professeur de lycée, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à Lomé Kpogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agodéké et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBOTSE et au Sud par une rue non dénommée de 17 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44089 déposée le 10 - 12 - 2015, Mme KPATA Akossiwa, profession : commerçante, demeurant à Lomé Avénou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 80 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Gbémou Kpodzi et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44090 déposée le 10 - 12 - 2015, Mme KPATA Akossiwa, profession : commerçante, demeurant à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de AMEGNITO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44090 bis déposée le 11 - 12 - 2015, M. AGBEKO Yawo Paul, profession : revendeur, demeurant à Lomé Aflao-Segbé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété de ADJIBOLO K. Christian, et au Sud par la propriété de TETEVU-Adjomou T. Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44091 déposée le 11 - 12 - 2015, M. FOLI Aimé Pierre, profession : Consultant, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 76 ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Abové et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots respectivement n°s 150 ; 148 A et 147.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44092 déposée le 11 - 12 - 2015, Mme HEMOU Essohanam, profession : technicienne de laboratoire, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 58 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gakpodji et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m et 16 m, au Sud par la propriété de AGBLEVON Koami et à l'Est par la propriété de POULI Pirizawè.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44093 déposée le 11 - 12 - 2015, M. ABI Tagba, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Téléssou, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est par une rue réserve administrative, au Sud par une réserve administrative et à l'Ouest par une rue de 14 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44094 déposée le 14 - 12 - 2015, M. FIATY Doh Kodjo Hervé, profession : consultant banque-finance, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 79 ca, situé à Kévé Apéyémé Kpoguéri, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 14 m non dénommée, au Sud, à l'Ouest par la propriété de KETOR Kossi Hédé Doga et à l'Est par la route Apéyémé-Avédomé de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44095 déposée le 14 - 12 - 2015, M. FIATY Doh Kodjo Hervé, profession : consultant banque-finance, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 00 ca, situé à Kévé Kilinu, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 14 m existante, au Sud par la route nationale n° 5 Lomé - Kpalimé de 70 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ATIAMON Kokou Martin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44096 déposée le 14 - 12 - 2015, M. FIATY Doh Kodjo Hervé, profession : consultant banque-finance, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 07 a 82 ca, situé à Kévé Yotsi Dzogadzé Fliga, préfecture de l'Avé et borné au Nord par les propriétés de SODJI Ahlimba et DÉNYO Lingo, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les collectivités KPOGO, DEGLO et ZEWO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44097 déposée le 14 - 12 - 2015, M. FIATY Doh Kodjo Hervé, profession : consultant banque-finance, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 65 a 96 ca, situé à Kévé Tchakpatié, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la route nationale n° 5 Lomé - Kpalimé de 70 m, au Sud par la collectivité AMAGLO, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m et de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44098 déposée le 14 - 12 - 2015, M. LONHOGAN Gati Kossi, profession : menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé Humbi (P/Golfe) et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité YELOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44099 déposée le 14 - 12 - 2015, M. OURO-SALIM Issa Darou, profession: retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 37 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé Fidokpoui (P/Golfe) et borné au Nord et au Sud par les rues existantes de 14 m et de 24 m à l'Est par LIMDO Yaya Banla et à l'Ouest par RAMANOU Mawussi Adetayo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44100 déposée le 14 - 12 - 2015, Mme GADAGBUI Afua Delali N., profession régisseur, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 33 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Yokoé (P/Golfe), et borné au Nord, au Sud par des rues non dénommées de 14 m et de 10 m, à l'Est et à l'Ouest par les lots N° 13, 19, 25

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44101 déposée le 14 - 12 - 2015, M. HOUNZOUKE-AKUE Kpakpo Boris, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Soviépe (P/Golfe), et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les lots N° 356, 354 A et 353 et à l'Est par une rue de 14 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44102 déposée le 14 -12-2015, Mme AFFO Abibatou, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 86 ca, situé à Lomé Sanguéra Dangbessito (P/Golfe) et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AKOUMANI et à l'Ouest par une rue de 20 m non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44103 déposée le 14 - 12 - 2015, Mme ADELA Nadia, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé Sanguéra Sagnrako (P/Golfe), et borné au Nord, à l'Est par des rues existantes de 10 m et de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AFAKEY.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44104 déposée le 14 - 12 - 2015, M. ZAWOA Kodjo, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 86 ca, situé à Konhé Nanégbé (P/Golfe), et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité AGBODOGLO et au Sud par une rue de 14 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44105 déposée le 14 - 12 - 2015, M. ZAWOA Kodjo, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un Quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 11 ca, situé à Lomé Aflao Apédokòè (P/Golfe) et borné au Nord par une rue de 20 m non dénommée au Sud par la propriété de ADZAGLI Nyamadi, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de HOUGNIBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44106 déposée le 14 - 12 - 2015, M. ZAWOA Kodjo, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 37 ca, situé à Lomé Légbassito Daliko, (P/Golfe), et borné au Nord par une rue de 14 m non dénommée au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBESSI Ema.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44107 déposée le 14 - 12 - 2015, M. ZAWOA Kodjo, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 69 ca, situé à Lomé Agoènyivé Télessou (P/golfe) et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBAVON, et au Sud par la rue de HOTE de 28m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44108 déposée le 14 - 12- 2015, Mme BOURAIMA A. N. Yatoundé épouse BIEGOU. profession : comptable-gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Lomé Kélégou rives du Zio (P/Golfe) et borné au Nord, à l'Ouest par les lots n°s 409 et 408 A; au Sud et à l'Est par des rues de 16 m et de 14 m .

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44109 déposée le 14 - 12 - 2015, M. AGLI Komaklo Léon, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 21 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Télessou (P/Golfe) et borné au Nord, à l'Est, par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de GBONGLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44110 déposée le 14 - 12 - 2015, Feue BAYOR Djoueratou, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, représentée par Me TSOLENYANU Koffi, notaire majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 56 ca, situé à Lomé Kélégougan, (P/Golfe) et borné au Nord par les lots 1813 et 1820 ; au Sud par le lot n° 1815; à l'Est par une rue de 18 m non dénommée et à l'Ouest par les lots n° 1808, 1809, 1810, 1811.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44111 déposée le 14 - 12- 2015, Mme KOUMONDJI Afiavi Agbalé épouse DOVI. profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé , majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 07 ca, situé à Lomé Baguida Avépozo (P/Golfe) et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les collectivités KUNAKY et GBONFOU et à l'Ouest par une ruelle de 08 m .

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44112 déposée le 14 - 12 - 2015, M. OYELAMI Tajudeen Olusola, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 30 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Télessou (P/Golfe), et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété de DEGBE Kossi et à l'Est par une rue de 14 m .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44113 déposée le 14 - 12 - 2015, M. AMOUZOU-AMEDEY Koffi Dodzi, profession : informaticien , demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 83 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé Zanvi, (P/Golfe), et borné au Nord par une rue de 14 m , au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KPATA Agbemehian Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44114 déposée le 14 - 12 - 2015, M. EDAH METO Gérard, profession : directeur de société demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 66 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé (P/Golfe) et borné au Nord par la route de la Pampa de 28 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 385B, 386A et 384.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44115 déposée le 14 - 12 - 2015, M. FIATY Doh Kodjo Hervé profession : consultant banque-finance, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28 a 22 ca, situé à Kévé Noépé Agodomé (P/Avé) et borné au Nord, au Sud par des rues de 14 m et de 16 m à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SAPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44116 déposée le 15 - 12 - 2015, M. AGBENOU Assiogbon, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 52 a 74 ca, situé à Togo-Komé (P/Lacs, et borné au Nord par WODOME Agbowlui et la collectivité ETOU SEMEGNA, au Sud par ASSOU Avoyitri, à l'Est par la collectivité ETOU SEMEGNA et à l'Ouest par Djondo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44117 déposée le 15 - 12 - 2015, M. CHILI Kankpadja, profession : électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 32 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado (P/Golfe), et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots n° 2B et 1 et à l'Ouest par une rue de 20 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44118 déposée le 15 - 12 - 2015, M. KOLOU Komlan, profession : Retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 ha 00 a 21ca, situé à Tsévié Dalavé Lomégnokopé P/Zio et borné au Nord, à l'Est par la collectivité LOMEGNO, au Sud par la collectivité LEDI et la propriété de ADOKOU Kodjo et à l'Ouest par NOUWODOU Nyamadjakou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44119 déposée le 15 - 02 - 2015, M. YAMAJAKO Julien Akouété Sewanou, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Aflao Akato Viépé (P/Golfe), et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGOSSO et au Sud par une rue de 18 m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44120 déposée le 15 - 12 - 2015, M. TETTEH Foli Koffi Elom., profession : technicien en génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 83 ca 49, situé à Lomé Sanguéra (P/Golfe), et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AFAKE

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44121 déposée le 15 - 12 - 2015, M. LOGOSSOU Kossi, profession : contrôleur des douanes, demeurant et domicilié à Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Wonyomé (P/Golfe), et borné au Nord par une rue de 20 m en projet, au Sud à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 312, 305 et 303.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44122 déposée le 15 - 12 - 2015, M. PALASSE Agate, profession : ingénieur électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 30 ca, situé à Lomé Agoènyivé Fiové Démakpoè (P/Golfe) et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les lots n° 1575A et , 1576A et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m :

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44123 déposée le 15 - 12 - 2015, M. AKAKPO Atta, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 83 ca, situé à Lomé Agoènyivé Camp FIR nord (P/Golfe) et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots n° 913, 917 et 916, et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44124 déposée le 15 - 12 - 2015, M. AKAKPO Atta, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Davié Djadoo-Kopé (P/Zio), et borné au Nord par une rue de 14 m , au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DABLA-ZANKPE K. Gameli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44125 déposée le 15 - 12 - 2015, M. AWESSO Palakiyéme, profession : agent à la présidence, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 67 ca, situé à Tsévié Dalavé Xatroloc Agoudavikopé (P/Zio), et borné au Nord, à l'Ouest, par des rues de 16 m chacune au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par la propriété de DZOKPE Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44126 déposée le 15 - 12 - 2015, M. AWESSO Palakiyème, profession : agent à la présidence demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 03 ca, situé à Tsévié Dalavé Xatroloc Agoudavikopé (P/Zio) et borné au Nord, et à l'Ouest par des rues de 14 m et de 16 m, au Sud et à l'Est par la collectivité GBOMITAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44127 déposée le 15 - 12 - 2015, M. HUSUNU Kodzo Clément Amenyo, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé (P/Golfe) et borné au Nord, à l'Ouest par la collectivité Folly, au Sud, à l'Est par des rues existantes 14 m et de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44128 déposée le 15 - 12 - 2015, Mme ZANTOU Akofala épousé BOKOVI, profession : agent de banque, demeurant et domiciliée, à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 26 ca, situé à Lomé Aflao Wonyomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AWOUDOR A. Aményédor.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44129 déposée le 15 - 12 - 2015, Mme DEDRY Amélé, profession : employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé (P/Golfe), et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 150, 151 et 147 et au Sud par une rue de 14 m non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44130 déposée le 15-12- 2015, M. ALETA M'Banya Matina, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 68 ca, situé à Lomé Légbassito Amedenta, préfecture du golfe et borné au Nord, l'Est par des rues existantes de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AKOLIPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44131 déposée le 15-12-2015, M. AYAWLI Kwaku, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Aképé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 80 ca, situé à Kévé Noépé Kpuipé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, Sud, l'Est par des rues existantes de 14 m chacune et à l'Ouest par la propriété de KOUMAGLO et GAMADO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44132 déposée le 15 - 12 - 2015, M. AYAWLI Kwaku, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Aképé, majeur, non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41 a 05 ca, situé à Kévé Aképé Assiamagblé Démakpoé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, Sud, l'Est par des rues existantes de 14 m chacune et à l'Ouest par la propriété de TOWUI Ablazauhin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44133 déposée le 15 - 12 - 2015, M. AYAWLI Kwaku, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Aképé, majeur, non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux parcelles de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 90 a 93 ca, situé à Kévé Aképé Assiamagblé Démakpoé, préfecture de l'Avé, et borné :

PARTIE A

- Au Nord, l'Est par la propriété de SUI TO Gbébléwou
- Au Sud par une rue existante de 14 m et à
- l'Ouest par les propriétés de GAMADO Kossi Dzifa et SUI TOR Senye

PARTIE B

- Au Nord, Sud par des rues existantes de 14 m chacune
- Sud et à l'Est par la propriété de ALIKPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44134 déposée le 15 - 12 - 2015, Mme DANDJA Nangué épouse KOLANI, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure, non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé Anokui, préfecture du Golfe et borné au Nord, Sud, l'Ouest par la collectivité ADEGNO et à l'Est par une rue de 28 m non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44135 déposée le 15 - 12 - 2015, Mme DANDJA Nangué épouse KOLANI, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure, non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 08 ca, situé à Lomé Agoényivé Anokui, préfecture du Golfe et borné au Nord, l'Est par la collectivité ADEGNO, au Sud par une rue de 20 m non dénommée et à l'Ouest par une rue de 14 m non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44136 déposée le 15 - 12 - 2015, M. KOLANI Monoka, profession : officier, chef d'escadron, demeurant et domicilié à Lomé, majeur, non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 95 ca, situé à Lomé Agoényivé Anokui, préfecture du Golfe et borné au Nord, Sud par la collectivité ADEGNO, à l'Est par une rue de 28 m non dénommée et à l'Ouest par une rue de 14 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44137 déposée le 15 - 12 - 2015, M. KOLANI Monoka, profession : officier, chef d'escadron, demeurant et domicilié à Lomé, majeur, non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Sanguéra Danliko, préfecture du Golfe et borné au Nord, l'Est, l'Ouest par la propriété de DANSOU K. Pascal et au Sud par une rue de 16 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44138 déposée le 15-12-2015, M. AKAKPO MANZONI Edmond, profession : agent de sécurité, demeurant et domicilié en Suisse, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 14 ca, situé à Aného Agbata Give, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 12 m existante, l'Est, l'Ouest par ALLAGLO Lankouvi et au Sud par AKAKPO M. Edmond.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44139 déposée le 15-12-2015, M. AKAKPO MANZONI Edmond, profession : agent de sécurité, demeurant et domicilié en Suisse, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 25 ca, situé à Aného Agbata Give, préfecture des Lacs et borné au Nord par AKAKPO M. Edmond, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par ALLAGLO Lankouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44140 déposée le 15-12-2015, M. ALANDOU Kabir, profession : contrôleur financier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Konhé, préfecture du Golfe et borné au Nord, l'Est, l'Ouest par la propriété de DJODJI Komi et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44141 déposée le 15-12-2015, M. AMAH Kpatcha Bawubadi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 92 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 14 m et de 10 m et au Sud par les lots N° 7, 8 et 9.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44142 déposée le 16-12-2015, Mme HILLAH Akoko, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Agoènyivé Sogbossito, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 73 ca, situé à Lomé Tokoin; préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, l'Est et à l'Ouest par des lots N° 98 ; 99B et 100.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44143 déposée le 16-12-2015, Mme HILLAH Akoko, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Agoènyivé Sogbossito, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AGBAGLI et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44144 déposée le 16 - 12 - 2015, M. AGBEMADU Kossi, profession : topographe dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 ha 48 a 22 ca, situé à Mission-Tové Apressito, préfecture de Zio, connu sous le nom de Gbémou Kpodji et borné au Nord par les propriétés de GAMADO Alavi et AMAGLO Sossou, au Sud par les propriétés de AHIANFO Kossi et AGBEBADA Makou, à l'Est par la propriété de WOEGAN Zodanou et à l'Ouest par la propriété BOHLI Koami.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44145 déposée le 16 - 12 - 2015, Mme DARO Adia, profession : cadre de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 74 ca, situé à Lomé Sanguéra Zopomahé, préfecture du Golfe et borné au Nord, Sud par KPAKPO Ousmane, à l'Est par une rue de 28 m et à l'Ouest par la propriété de APETSI Akpakou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44146 déposée le 16 - 12 - 2015, M. AMAH Kpatcha Bawubadi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 31 ca, situé à Lomé Aflao-Gakli, préfecture du Golfe et borné au Nord, l'Ouest par les lots N° 23 et 28, au Sud et à l'Est par la rue KEPUI des pasteques de 14 m et de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 41447 déposée le 16 - 15 - 2015, M. KONNE Issa, profession : chargé d'affaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 50 ca, situé à Lomé Aflao Logoté, préfecture du Golfe et borné au Nord, Sud et à l'Est par la propriété de AKPATSA Atisso Adakou et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44148 déposée le 16 - 12 - 2015, M. ALFA-TOGA Zakari, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 85 ca, situé à Lomé Agoenyivé Zongo, préfecture du Golfe et borné au Nord, Sud et à l'Est par la propriété de AGBANYO Broussou et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44149 déposée le 16 - 12 - 2015, M. FINTAKPA LAMEGA Dékalèga, profession : diplomate, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Lomé Légbassito Zovadjin, préfecture du Golfe et borné au Nord, l'Ouest par SEDJRO Kossivi, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44150 déposée le 16 - 12 - 2015, M. BOUKARI Salifou, profession : juriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca situé à Lomé Agoènyivé Téléssou, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par des rues existantes de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété de EKPE Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44151 déposée le 16 - 12 - 2015, Mlle. AMEGNOKOU Amavi Elizabeth, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 94 ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé Home, préfecture du Golfe et borné au Nord, l'Est par des rues non dénommées de 16 m et de 14, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBEVE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44152 déposée le 16 - 12 - 2015, M. AZIADEKEY Kodjo, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 95 ca, situé à Lomé Kégué, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots 110, 95 et 93 et au Sud par une rue de 14 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44153 déposée le 16 - 12 - 2015, M. AHOLE Komlan I. Edem, profession : publicitaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 78 ca situé à Lomé Sanguéra Sagnrako, préfecture du Golfe et borné au Nord, l'Est par la propriété de AZIAMOGBE Atta, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m et de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44154 déposée le 16 - 12 - 2015, M. KPODZADOU Komla Kounalé, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 92 ca, situé à Lomé Togblékopé Zogbégan, préfecture du Golfe et borné au Nord, l'Est, l'Ouest par la propriété de ADOUKPO et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44155 déposée le 16 - 12 - 2015, M. ASSIDENOU Yao Appolinaire, profession : agent de douane, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 11 ca, situé à Lomé Sanguéra Sanyrako, préfecture du Golfe et borné au Nord, Sud et à l'Ouest par POINADA Lyimoal Stéphane et à l'Est par une rue de 30 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44156 déposée le 16-12- 2015, M. MENSAH Djiwonou, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 71 a 95 ca, situé à Tsévié Abobo Avédji, préfecture du Zio et borné au Nord, Sud et l'Ouest par les rues non dénommées de 14 m et de 20 m, à l'Est par la collectivité KAGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44157 déposée le 16 - 12 - 2015, M. TCHATCHOU Komi Hubert-Serge, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 57 ca situé à Lomé Tokoin-Aviation Pukamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, l'Est, l'Ouest par les lots N° 87, 96 B et 95 et au Sud par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44158 déposée le 16 - 12 - 2015, M. GHOUli Timbido, profession : mécanicien-chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 09 ca, situé à Tsévié Dalavé Amlakopé, préfecture du Zio et borné au Nord, Sud, l'Ouest par la propriété de GOKA et au l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44159 déposée le 16 - 12 - 2015, M. TERRA Katcha, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 16 ca, situé à Lomé Agoényivé Zone Centrale Nord, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, Sud, l'Est et à l'Ouest par les lots N° 349, 348 B et 346.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44160 déposée le 16 - 12 - 2015, Mlle GNENI OURO-DJOBO Badiguébawarou, profession : assistante médicale, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca situé à Lomé Aflao Avédji Téléssou, préfecture du Golfe et borné au Nord, Sud par la propriété de AGBAGBA, l'Est par la propriété de TOGLO et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 44161 déposée le 16 - 12 - 2015, M. MARADI Dan-Merogo Sale, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40 a 60 ca, situé à Lomé Togblékopé Alinka, préfecture du Golfe et borné au Nord, Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est par une rue de 50 m et à l'Ouest par la propriété de GODJE Djibril.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 00337RC déposée le 25-11-2015, M. BARIN Yoma, profession : assistant commercial, demeurant à Lébassito et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble semi-rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Kpandè Kpandè et borné au Nord et à l'Est par la propriété de KOUSSOU Konga, au Sud et à l'Ouest par une rue de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00338/RC déposée le 25-11-2015, M. BARIN Yoma, profession : assistant commercial, demeurant à Lébassito et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble semi-rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 99 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Kpandè Kpandè et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de KOUSSOU Konga, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par la route Nationale N°1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00339/RC déposée le 25-11-2015, M. OUYI Badji, profession : enseignant-chercheur, demeurant à Lomé-Agoènyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 43 a 68 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Kparioh et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de MADJABAOU et au Sud par la route Nationale N°17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DE LA KARA

Suivant réquisition, n° 00813/RK déposée le 04-03-2015, M. KADJAKA Komi Kpidiba Lerat, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Téloudé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SITO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00814/RK déposée le 04-03-2015, M^e KADJAKA-ABOUGNIMA Molgah, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 96 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lama Kolidé Wiyamidé et borné au Nord par les propriétés de ALAI et KOUMANA, au Sud par un passage de 06 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme MINDIMA Mbaka Wenadiba et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00815/RK déposée le 04-03-2015, M^e KADJAKA-ABOUGNIMA Molgah, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Leziyo et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de NAYE.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme GNALOU Alimatou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00847/RK déposée le 12-05-2015, M. BIDASSA Bawali, profession : infirmier à la retraite, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 45 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par la propriété de PILITOU, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la propriété de MISSEKA et à l'Ouest par la propriété de KAO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00872/RK déposée le 02-06-2015, M. AMEMATSRO Mensah, profession : retraité, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 44 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Cofac et borné au Nord par la propriété de KABIE, au Sud par les propriétés de TCHEDRE et KONDO, à l'Est par la propriété de OURO et la RN N° 1 de 40 m et à l'Ouest par la rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00875/RK déposée le 05-06-2015, M. AKUETÉY Ákuété Dzikipola Fovi, profession : inspecteur d'Education, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Awandjélo et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété de KOLLA, au Sud par la route Awandjélo-Atchangbadè de 20 m et à l'Est par la rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00879/RK déposée le 16-06-2015, M. KORODOWOU Babawogo, profession : directeur CNSS Kara, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 05 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Soumbou et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la collectivité ALEDI Noguié, à l'Est par la RN N° 1 de 40 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00891/RK déposée le 29-07-2015, M. FAWI Kiliya Sinim, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 51 ca, situé à Loma Kolidè, connu sous le nom de Pantchoin et borné au Nord par la propriété de PANGABOU, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la route Lama Kolidè de 30 m et à l'Ouest par la propriété de SIMLEWAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00892/RK déposée le 29-07-2015, M. FAWI Kiliya Sinim, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 72 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lassa Lindou et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de TCHONDA, au Sud par la propriété de PIKILI et à l'Ouest par une rue non dénommée 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00893/RK déposée le 28-07-2015, M. DAGOU Pakou Atabanam, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 66 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Adabawéré et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot N° 967, à l'Est par le lot N° 965, et à l'Ouest par le lot n° 969.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00894/RK déposée le 29-07-2015, M. LOGONDA Pangabou, profession : vétérinaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 77 ca, situé à Lama Kolidé, connu sous le nom de Pantchom et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de SIMLEWAH, au Sud par la propriété de SINIM et à l'Est par la route Lama Kolidé de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00898/RK déposée le 14-08-2015, M. ATANA Poyodi Prosper, profession : assistant administratif, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 83 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Atchangbadè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue nom dénommée de 20 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de TCHOURE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00907/RK déposée le 10-09-2015, M. KOZOLAN Kossi, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 21 ca, situé à Kandé, connu sous le nom de Hourta et borné au Nord par la propriété de ANDJOH, au Sud la RN N° 1 de 70 m, à l'Est par la propriété de TASTOM Thérèse et à l'Ouest par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00908/RK déposée le 10-09-2015, M. KOZOLAN Kossi, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 74 a 71 ca, situé à Pya, connu sous le nom de Awoudina et borné au Nord, à l'Est, et à l'Ouest par la propriété de ALI et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00927/RK déposée le 13-11-2015, M. BASSAYI Hodabalo, profession : agent des Impôts, demeurant à Lomé Agoè Athoeme et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 07 ca, situé à Pya Pittah, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpindiyoudé et borné au Nord et à l'Est par les rues de 14 m et 18 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de M. TCHALIM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00928/RK déposée le 13-09-2015, M. BASSAYI Hodabalo et Mme ABLI Mewessino Assima, profession agent des impôts et secrétaire, demeurant à Lomé Agoè Athoeme et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 07 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Attéda et borné au Nord et à l'Est par les lots n°s 49 et 51, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m et 12 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 00448/RS déposée le 23-11-2015, M. BARNABA Ymian, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 60 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la propriété de BARGONABA Idrissa, à l'Est par la propriété de BARGONABA Idrissa et à l'Ouest par la propriété de BARGONABA Idrissa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00449/RS déposée le 24-11-2015, M. LEMIGNAN Moustafa, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 06 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par la propriété de KOZARE Ali, à l'Est par la propriété de KOZARE Ali et à l'Ouest par la propriété de KOZARE Ali.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00450/RS déposée le 24-11-2015, M. DAGO Abdoulaye Soulémane, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 22 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la propriété de LENDE Issaka, au Sud par la propriété de TOGBA Seydou, à l'Est par une route non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété de LENDE Issaka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière

ABBI Toyi A. M.